Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 15 (1870)

Heft: (23): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Bazaine et Changarnier

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332409

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voilà l'esprit de l'armée de Metz, l'esprit qui a trahi. Cette armée oubliera ses malheurs, ses chagrins, son abandon ; elle pardonnera au despotisme et à la terreur, si le despotisme et la terreur sauvent la France. Mais nous n'avons ni Danton, ni la convention nationale ; nous avons à Marseille et à Lyon la parodie de St-Just, à Tours la parodie de Danton, que la forme, les partis, les passions aveuglent et absorbent au profit des personnalités, au détriment de la France.

† †

BAZAINE ET CHANGARNIER.

Le *Daily Telegraph* a reçu une lettre contenant un compte-rendu d'une entrevue entre son correspondant et le général Changarnier. Nous le reproduisons tout entier, en lui en laissant la responsabilité :

J'ai trouvé le général dans un appartement fort modeste. Il paraît âgé de 77 ans, et sous bien des rapports l'âge et les services militaires ont laissé sur lui des marques irrécusables. Il est voûté, et il ne marche que lentement, et non sans peine. Les formalités de politesse une fois remplies, je demandai au général s'il y avait trahison dans l'affaire de la capitulation de Metz.

— Non, me répondit-il, Bazaine ne s'est pas vendu. Il n'avait pas besoin d'argent, et ce qu'il a fait est loin d'être un acte de trahison. Mon Dieu ! assurément non, il n'y a pas eu trahison, il y a eu nécessité.

— Quelle est votre opinion sur les capacités militaires de Bazaine ?

— Ah ! voilà, répondit le général, Bazaine était incapable de commander une si grande armée. Le nombre l'étourdissait. Il ne savait comment les faire marcher tous ; ses forces l'embarrassaient. Il n'a fait preuve ni de jugement ni de clairvoyance. Je dois ajouter que Bazaine était un égoïste, qui ne cherchait pas l'honneur du pays, mais sa propre gloire. Bazaine a toujours pensé que Paris ne tiendrait pas, que la paix sera bientôt proclamée et que sa réputation militaire resterait intacte.

De plus, Bazaine espérait, lorsque la paix aurait été proclamée, qu'il pourrait sortir de Metz à la tête de ses 150,000 hommes, l'élite de l'armée française, et faire croire au pays qu'il était un héros, parce qu'il ne s'était pas rendu et qu'il avait conservé Metz envers et contre tous. Voyez maintenant jusqu'où va son incapacité : après que Bazaine eut été forcé de se retirer à Metz, le 19 août, il lui eût été facile pendant les douze derniers jours d'août, les trente jours de septembre et la première quinzaine d'octobre, d'en sortir hardiment avec toute son armée. C'est un fait positif. Tout homme qui possède un peu de talent militaire vous dira la même chose : ainsi cinquante-huit jours se sont passés, pendant lesquels 150,000 de nos soldats auraient pu sortir de Metz, et, une fois en campagne, Sedan serait devenu impossible.

Il est notoire qu'à Sedan, les troupes insultèrent leurs officiers, qu'elles se mutinèrent, en un mot, qu'elles étaient loin de ce qu'on aurait pu attendre d'elles ; mais aussi, quelles troupes étaient-elles ? A Metz, au contraire, les soldats étaient soumis, tout commandement était exécuté à l'instant même ; il est vrai qu'à Metz, le républicanisme rouge était inconnu dans les rangs de notre armée.

Comment se fait-il que Bazaine avec de tels soldats, une bonne artillerie, une excellente cavalerie, la meilleure infanterie du monde et toutes les munitions désirables, ne put pas sortir ? — Comme je vous l'ai déjà dit, c'est parce que Bazaine est un égoïste, et, s'imaginant que la paix serait bientôt faite, il pensait qu'on dirait de lui : « Vraiment, Bazaine est un héros, il a su conserver Metz pen-

dant que toutes les autres places fortes de la France tombaient les unes après les autres. » Mais, soyez-en convaincu, pendant les dix derniers jours de l'investissement de Metz, des sorties étaient devenues impossibles, de même que toute attaque ou toute tentative pour s'échapper.

— Pourquoi, lui demandai-je, toute tentative de s'échapper était-elle devenue impossible?

— Parce que nous n'avions pas d'artillerie, pas de cavalerie, et seulement 60,000 hommes d'infanterie; qu'auraient-ils pu faire contre les trois corps de l'armée prussienne ?

— Quel était, lui dis-je alors, le nombre exact des soldats au moment de la capitulation?

— Nous n'avions à Metz que 135 mille soldats, dont 25 mille étaient blessés et 10,000 malades. La cavalerie et l'artillerie étaient devenues inutiles, puis nous n'avions plus de chevaux ; et la perte de ces deux armes réduisit nos forces effectives à 60,000 hommes d'infanterie. Dans quel état nous étions, mon Dieu ! quand nous avons capitulé! Tous nos chevaux étaient mangés, le pain nous faisait entièrement défaut et, hélas ! nous n'avions plus de sel. La viande de cheval n'est pas mauvaise quand elle est grasse, quand on la mange avec du pain et du sel ; mais nos chevaux étaient maigres, nous n'avions ni pain ni sel, aussi cette viande était-elle détestable. Des troupes nourries de cette manière pouvaient-elles résister à l'ennemi? De plus, je dois vous dire que, pendant les dix derniers jours de l'investissement, les soldats marchaient dans la boue jusqu'aux genoux.

Des pluies torrentielles étaient contre nous, et la faim nous a forcés à nous rendre. Mais, comme je vous l'ai dit, il s'est passé cinquante-huit jours, pendant lesquels Bazaine aurait pu conduire sa belle armée sur le champ de bataille et sauver la France. Que nous sommes malheureux! (Ici le général ne put contenir son émotion). Examinez les sorties de Bazaine. Il n'a jamais fait un sérieux effort pour s'échapper de Metz. Chacune de ses sorties n'a été qu'un semblant de sortie. Il ne les a faites que pour l'apparence, et rien de plus. Il y avait à Metz, avec Bazaine, quatre officiers supérieurs, qui étaient comme lui pour l'inaction.

J'ai vu toutes les manœuvres militaires. Ce n'étaient que des feintes. Bazaine et ses amis n'agissaient pas en soldats, ils cherchaient leur propre avenir.

Je demandai alors au général de me donner son opinion sur la conduite des sorties. Il me dit qu'elles furent toujours faites en forces peu nombreuses et évidemment avec l'idée préconçue qu'elles n'auraient aucun résultat heureux, quoique chaque sortie fût bien exécutée. Le combat était purement un exemple d'héroïsme, mais ces petites sorties furent des massacres sans utilité. Revenons-en à Bazaine. Il n'était pas à la bataille du 18 août. Il se trouvait loin du combat, ainsi que le roi Guillaume, qui a envoyé une dépêche à la reine lui disant qu'il se trouvait sur le champ de bataille. Je m'y trouvais et j'ai dormi cette nuit-là sous l'arbre désormais historique et connu sous le nom de l'arbre des morts. Dans le combat du 18 août, il y eut 300,000 Prussiens contre 180,000 Français. Mais Bazaine n'y était pas, il était en sécurité dans Metz.

Je pensais que pour cette fois j'avais épuisé le sujet de Metz. Sachant que Changarnier était un des piliers du parti orléaniste, je lui parlai de la situation politique, et demandai au général s'il pensait que les partisans de cette cause étaient nombreux en France.

— Oui, répondit-il, ce parti est fort. Les départements sont tous en faveur d'un gouvernement calme, sage et libéral, sous la famille d'Orléans. Je connais la politique parisienne ; je connais la France, et cette triste et malheureuse position ne peut être sauvée que par la restauration de la famille d'Orléans. Qui pourrait réunir les éléments incohérents du républicanisme? A cette heure, le peuple de

Paris ne sait s'il veut une république ou une monarchie. Il ne sait pas ce qu'il veut. Il est pour la dynastie des Orléans La République ne peut durer. C'est un fait, et non un espoir qu'elle ne pourra durer. Elle est déjà divisée, elle est déjà en fragments, et la France n'a pas encore de gouvernement. Elle a besoin d'organisation, d'harmonie, et les orléanistes peuvent donner tout cela à la France. Un roi orléaniste est pour la paix, la tranquillité, la prospérité et le bonheur général.

— Que dites-vous de Napoléon ? dis-je. — Il est mort, bien mort, reprit le général. Les Prussiens peuvent vouloir rétablir Napoléon au pouvoir, mais il ne sera jamais reconnu à Paris ni en France. — Paris se rendra-t-il, général ? demandai-je. — Jamais ! jamais ! jamais ! répondit-il avec feu.

Notre conversation fut interrompue par l'arrivée d'une dame qui, ainsi que je l'appris plus tard, appartient à la plus haute société et a la plus grande influence parmi le parti orléaniste. Il n'y a pas de doute qu'elle ne trouve un allié utile et tout préparé dans le général Changarnier, car sa conversation m'a laissé sous l'impression qu'il professe autant d'amitié pour les orléanistes que de dédain pour les républicains.

BATAILLONS DE CARABINIERS.

Un projet de loi va être présenté aux chambres fédérales relativement à la création de bataillons de carabiniers. D'après ce projet les compagnies de carabiniers, réserve et élite, formeront des bataillons de 3 à 4 compagnies. Le Conseil fédéral sera chargé de l'exécution de cette mesure. Les unités tactiques seront prises autant que possible dans le même canton et de la même classe.

L'état-major est composé d'un major, chef de bataillon, d'un aide-major, d'un quartier-maître, d'un médecin, d'un vaguemeistre et de deux armuriers. Les officiers d'état-major sont nommés par le Conseil fédéral. Le chef de bataillon nommera le vaguemeistre, et les armuriers seront choisis par le canton après un examen fédéral. L'organisation des compagnies reste la même qu'actuellement, mais les armuriers de compagnie seront supprimés. Quant aux médecins les cantons sont autorisés à adjoindre aux bataillons de carabiniers des médecins assistants prélevés sur le nombre réglementaire qui fonctionnent dans les bataillons.

Quant au recrutement il reste soumis aux mêmes règlements et prescriptions, soit d'après les échelles de troupes.

L'équipement du corps devra être fourni dans la proportion suivante:

a. Pour un bataillon de 4 compagnies sont exigés : deux demi-caissons en ligne, deux demi-caissons au parc de division et deux demi-caissons au parc de dépôt ; un fourgon, lequel, provisoirement, pourra être remplacé par un char à deux chevaux ; deux chars à deux chevaux en ligne, une caisse d'outils d'armurier, une dite de pièces de rechange, une caisse de quartier-maître, une pharmacie de campagne et les ustensiles de cuisine de campagne nécessaires.

b. Pour les bataillons de 3 compagnies, l'équipement sera le même, sauf que pour le parc de division et celui de dépôt on n'exigera qu'un demi-caisson.

Lorsque le bataillon sera formé de compagnies d'un même canton il devra fournir tout l'équipement ci-dessus. L'article 9 du projet détermine d'une manière précise quelle partie de l'équipement devra être fournie par tel ou tel canton lorsque le bataillon se composera de compagnies de deux ou plusieurs cantons.

On doit remercier l'autorité fédérale d'avoir fait enfin aboutir la question des bataillons de carabiniers à une heureuse solution. La réforme proposée sera bien accueillie daus cette arme d'élite ainsi que dans le reste de l'armée. C'est dans ce sentiment que nous sou-